

Résolution portant approbation des comptes de l'OIF et affectation comptable du résultat 2020

Le Conseil permanent de la Francophonie, réuni les 18 et 19 novembre 2021 pour sa 118^e session,

- Vu** les recommandations formulées par la Commission administrative et financière au terme de sa réunion du 21 octobre 2021 relatives :
- aux états financiers de l'OIF, accompagnés du compte rendu de gestion, au titre de l'année 2020 ;
 - au rapport de l'Auditeur externe et de son opinion, au terme de l'examen des états financiers de l'OIF au titre de l'année 2020 ;
- Relevant** à cet égard que, sur tous les points essentiels, les opérations ont été menées en conformité avec le Règlement financier et les résolutions des Instances de la Francophonie ;
- Vu** les reliquats budgétaires des fonds spéciaux faisant l'objet d'un report de 2020 sur le budget 2021, d'un montant de 4 528 795 euros ;
- Vu** l'approbation des comptes de l'OIF et l'affectation comptable du résultat net de l'exercice 2020, constituant un résultat positif d'un montant de 8 767 159 euros ;
- Considérant** les dispositions de l'article 5.7 du Règlement financier¹ de l'Organisation relatives au fonds de réserve, où est versé le résultat net de l'exercice ;
- Considérant** les dispositions de l'article 5.8 du Règlement financier de l'Organisation relatives au fonds de roulement, destiné à assurer le fonctionnement de l'Organisation lors des trois premiers mois d'un exercice financier ;
- Considérant** les dispositions de l'article 6.2 du Règlement financier de l'Organisation relatives aux placements de fonds ;

¹ Règlement financier vigueur au 31 décembre 2020

Décide :**Article 1 : Approbation des comptes de l'OIF au titre de l'année 2020**

Les comptes de l'OIF sont approuvés au titre de l'année 2020.

Article 2 : Affectation comptable du résultat 2020

Le résultat excédentaire de l'année 2020 d'un montant de 8 767 159 euros est versé au fonds de réserve.

Après cette affectation, l'état de l'actif net/situation nette s'établit comme suit :

État de l'actif net/ situation nette après affectation du résultat de l'année 2020

en milliers d'euros

Libellé	Fonds de roulement	Fonds de réserve	Impact réserve IPSAS	Dons	Écart de réévaluation	Résultat	Total actif net/situation nette
Solde au 31 décembre 2019	8 500	20 613	-4 396	101	605	2 377	27 800
Écarts actuariels sur avantages au personnel			315				315
Affectation du résultat 2019		2 377				-2 377	0
Résultat 2020						8 767	8 767
Solde au 31 décembre 2020	8 500	22 990	-4 081	101	605	8 767	36 882

Article 3 : Autorisation pour placer les fonds

La Secrétaire générale est autorisée à prendre les mesures appropriées pour placer les sommes qui ne sont pas requises pour des besoins à court terme ainsi que les sommes figurant en fonds de réserve.